

LE JOURNAL DE NANTERRE

ORGANE DU COMITE D'ACTION & DE DEFENSE REPUBLICAINES & DES INTERETS LOCAUX

Les communications intéressant la rédaction doivent être adressées, le Mercredi au plus tard, au Gérant du Journal, 33, rue Sadi-Carnot.
Les Manuscrits insérés ne seront pas rendus
AUCUN ARTICLE NON SIGNED NE SERA INSERE

Les annonces et réclames et les abonnements sont reçus à l'Imprimerie du Journal, 36, rue de Saint-Germain, au plus tard le Vendredi matin.
Prix de l'Abonnement : Un an, 3 francs
Réclames et Annonces : 1^{re} page, 4 fr.; 2^e page, 0.75; 3^e page, 0.50; 4^e page, 0.25 la ligne

aire par suite de la fréquentation assidue des Membres du Club, s'intéressant et prenant part aux jeux et exercices physiques, afin de leur procurer plus de bien-être et de commodités, la construction d'un abri avec cabines, a été voté; MM. Panel et Tisserant, ont présenté un projet qui a été adopté, sa construction sera prochainement mise à exécution. Les couleurs de la Société ont été définitivement choisies; ce sont les suivantes: Rouge et Gris-Perle; pour les chemisettes, les couleurs intercalées dans le sens vertical et, pour les maillots dans sens horizontal.

La réunion mensuelle aura lieu mercredi prochain, 2 décembre, à 9 heures précises, au café Tragin, rue Saint-Germain; ordre du jour très important.
H. MOLLET, 2 bis, boulevard de la Seine.

ETAT CIVIL

NAISSANCES
Terrier, Emilie, rue Volant, 7. Rauli, Marie, route de Chateau. Philippe, Maurice, rue des Suisses, 5.
PUBLICATIONS DE MARIAGES
M. Voitel, rue du Chemin-de-fer, 74 et dille Lecomte, rue du Chemin-de-fer, 9.
M. Hervé, à Montesson (Seine-et-Oise), rue du Progrès, 35 et dille Guilly, rue du Chemin-de-fer, 56.

M. Gigot, avenue de la République, 8 et dme veuve Henry, à Paris, rue de la Fidélité, 24.
M. Morinot, à Gennevilliers (Seine), rue des Cabouets, 77 et dille Boizot, rue Gambetta, 8.
M. Renaud, à Paris, rue du Cygne, 8 et dille Spinner, rue du Docteur-Foucault, 21.
MARIAGES
M. Moulin, rue Gambetta, 21 et dille Pagnon, rue du Chemin-de-fer, 26.
DÉCÈS
Néant.

Grand Magasin de Chaussures
56, rue du Chemin-de-fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
Chaussures défatigue et de luxe
Spécialité
pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

Grande Vacherie Normande
POUPARD
16, Rue de l'Eglise, 16
Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

PAUL LOMONE
Géomètre-Expert
87, Rue du Chemin-de-Fer (en face la Gare)
Successeur de E. DELAUNAY
demande comme élève un jeune homme de 13 à 14 ans. — On gagne de suite.

ANGLAIS
LEÇONS PARTICULIÈRES
ANGLAIS COMMERCIAL
Cours entièrement en Anglais
PRIX MODÉRÉS
M^{me} ARCHINARD
6, boulevard du Couchant, 6

SALON DE MODES
Deuil — Modes à Façon
LERICOLAIS & RÉMY
15, Rue du Chemin-de-Fer, 15
Chapeaux en tous Genres - Fantaisies
Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Corsets, Gants, etc.
PRIX MODÉRÉS

Pensionnat, Demi-Pensionnat et Externat
18, RUE DU BOIS, 18
A NANTERRE
DIRIGÉ PAR
M^{lle} MOISSIARD
Pourvue du Brevet Supérieur
et du
Certificat d'Aptitudes Pédagogiques
PREND DES ENFANTS A 4 ANS
Préparation aux Examens
Certificat d'Etudes Primaires
Brevet Élémentaire
Brevet Supérieur
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés expropriations, recherches cadastrales et états parcellaires.
Lève de plans, nivellement, pro ets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer
Le Gérant : A. GASSION.

L'ILE FLEURIE
à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chateau et le Pont de Bezons
ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
Feraire de la Classe et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bagival
SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur l'EAU toute l'Année
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.
CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

HORLOGERIE A LA CONFIANCE
4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, RUEIL
BIJOUTERIE ORFÈVRE
Ancienne Maison LEHIEULLE
E. DESLANDES
SUCCESSION
Horloger de la Ville et de la Cie des Tramways de Paris à St-Germain
Remontage de Pendules A L'ANNEE
Réparations en tous genres
Fantaisie riche
Articles de Fumeurs
Bijouterie religieuse
Bijouterie deuil, or et argent
Bijouterie doublé or
PENDES EN TOUS GENRES
ACHAT D'OR & D'ARGENT
OPTIQUE Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Péc-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.
MIROITERIE Glaces riches de tous Styles, Glaces fantaisie pour Cadreux de Musée, Réparations de Glaces.
HORLOGERIE de Franche-Comté et d'Allemagne, Cartels, Régulateurs et Coucoux chantants en bois sculpté.

ENSEIGNES Inscriptions sur Calicot ET STORES
Lettres en Cristal et Zinc doré
DÉCORS — FILAGE — ATTRIBUTS
DORURE — ENCADREMENTS
24, Rue de Marly L. SCALIER
RUEIL
Ne pas confondre de Numéros **BIEN FAIRE & LAISSER DIRE**

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
L'HECTOLITRE RENDU EN CAVE

QUALITÉS	Par commande de 5 à 9 hectolitres	Par commande de 10 hectolitres et au-dessus	Par commande de 50 hectolitres	Par commande de 100 hectolitres
Coke N° 0	1 90	1 85	1 80	1 75
— N° 1	1 90	1 85	1 80	1 75
— gros criblé	1 85	1 80	1 75	1 70
Grésillon	1 15	1 10	1 05	1

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande.

MACHINES A COUDRE
Grandes Facilités de Paiements
Réparations, Réglages, Nettoyages, Leçons, Echanges
Aiguilles, Huile spéciale, Fournitures et Accessoires
BICYCLETES, PHONOGRAPHES & AUTRES MACHINES
M^{rs} PASSA & C^{ie} — 6, Rue Maurepas — RUEIL

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dîtes de TABLE
Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
L'EAU qui convient à tous c'est
L'EAU D'ART
de table
jour à Paris
Imprimeur Edmond HUBY 36, rue St-Germain, Nanterre - 29, rue Maurepas, Rueil.

AVIS

M. Huby a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de Visites et Enveloppes afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.
M. HUBY maintiendra ses prix très modérés, et promet une impression absolument irréprochable.
Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.
CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis 1 fr. 15 le cent.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 50 le cent.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 50 le cent.

REVUE POLITIQUE de la France et de l'Étranger

— La Chambre a continué la discussion des budgets. Celui de la Marine a été marqué par une interpellation au sujet du programme naval retardé, de la laïcisation des hôpitaux de la marine et d'une affaire disciplinaire particulière; la Chambre a donné raison à M. Rouvier à l'unanimité de majorité. — M. Rouvier a inauguré la discussion du budget des Finances par un exposé financier intéressant; il conclut à l'inutilité de l'impôt si les Chambres ont une politique économique, au caractère nettement antirépublicain de la campagne contre les Caisse d'Épargne, dont la solidité a permis de rembourser en deux ans près de 400 millions rien qu'avec leurs réserves.
— Le marquis de Rosambo, monarchiste, a été élu député des Côtes-du-Nord à la place d'un autre monarchiste, mais avec une perte de 500 voix depuis les dernières élections.
— Si la Commission d'enquête Humbert, contrairement aux espérances et déclarations nationalistes, paraît aboutir à un four noir, l'affaire Dreyfus entre enfin dans la phase décisive. Alfred Dreyfus a formé une demande en révision qui a été renvoyée à la Commission de révision au Ministère de la Justice. La nouvelle a été accueillie en général avec le vif désir de voir l'affaire garder cette fois son caractère purement judiciaire: la réserve de l'opposition, le retrait de l'interpellation nationaliste Congy, la décision prise par les chefs nationalistes de voir venir, le ton prudent de la presse antidreyfusarde, tout indique, selon le mot de Zola, que la vérité est en marche.
— Le voyage du roi d'Italie en Angleterre a eu pour effet de confirmer l'accord anglo-italien et de continuer le secours italien contre le mullah musulman de la côte Somali. La réouverture du parlement italien a été marquée par la déclaration du ministre Giolitti, fort bien accueilli malgré les craintes pessimistes. Il se retrouve en face de l'agitation irrédentiste provoquée dans toute l'Italie à la

suite de l'expulsion au moins maladroite d'un professeur italien invité à faire une conférence sur Pétrarque, à Innsbruck. Le drapeau autrichien a été brûlé en plusieurs villes, au moment même où commencent les négociations austro-italiennes par le renouvellement des traités de commerce!
— M. Chamberlain ne semble devoir être combattu que par les libéraux. Les conservateurs et les unionistes parisiens du libre-échange, qui s'étaient séparés avec fracas du ministère, hésitent maintenant à détruire leur parti. — L'Australie et la Nouvelle-Zélande, colonies anglaises à tarifs prohibitifs, refusent d'abaisser leurs tarifs actuels au profit des produits anglais, mais offrent de les augmenter contre les importations autres que les anglaises. — Dans le Sud-Africain, la question de la main-d'œuvre nécessaire aux mines d'or semble résolue suivant le vœu des capitalistes. C'était le retour à un servage plus ou moins hypocrite. Mais la Chine se déclare peu favorable à l'exportation de ses coolies, d'ordinaire si mal traités, et l'opinion au Transvaal proteste contre la politique du Gouvernement, plus utile aux financiers qu'au bien permanent de la colonie.

— Les élections de la diète de Prusse ont été, comme d'habitude, favorables aux conservateurs protestants et catholiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, étant donné le système électoral. Rien ne peut mieux l'illustrer que la victoire complète des socialistes aux élections municipales de Charlottenburg, le Pays de Berlin. A la diète, pas un socialiste; au Reichstag et aux élections municipales, où le suffrage universel est en vigueur, rien que des socialistes!

— A Vienne et à Pest, on continue à piétiner dans l'obstruction. Le comte Tisza semble avoir reperdu le terrain gagné et M. de Karber pencher vers les allemands contre les revendications fédéralistes des Tchèques. P. W.

Faux Nez

Quand vient la neige il faut s'emmitoufler et, si l'on peut, mettre un faux nez, ne fût-ce que pour empêcher le vrai de rougir.
De cette façon on a des chances de n'être pas reconnu.
Cette vérité, le froid, le froid électoral venu, ne pouvait échapper à nos bons amis les réactionnaires.
Aussi, dans de solennelles as-sises, ont-ils hier procédé aux funérailles de la Ligue des Patriotes, de la Ligue de la Patrie Française, voire même de l'Union Libérale.
Après quoi ils se sont réciproquement bapisés sous le nom un peu long, mais c'est un usage aristocratique, de membres de la Ligue Républicaine de Nanterre pour la défense des libertés publiques, etc., etc.; il y en a comme ça pendant un quart d'heure.

Bien malin, se sont-ils dit avec cette astuce qui les caractérise, bien malin celui qui pourrait nous reconnaître sous les titres flatteurs de républicains et de défenseurs des libertés publiques.
Vous comprenez bien que, par là, ils entendent: défenseurs des congrégations, défenseurs du sabre sauveur, défenseurs de tout ce qui représente les privilèges, le despotisme, la force brutale, l'asservissement de la pensée, la lutte contre le droit, l'égalité, la justice.

Dire aux gens: tu croiras aveuglément ce que je dis, sinon je te brûle! n'est-ce pas le comble de la tolérance?
Traiter ses adversaires de traitres, de filous, d'assassins et de vendus, n'est-ce pas le comble du libéralisme?

C'est donc avec une joie sans mélange que nous saluons l'aurore de ce nouvel avatar de la Sainte Ligue de Nanterre et que nous adressons toutes nos plus chaleureuses félicitations, à son nouveau président, l'aimable et sympathique maire de Volgré (arrondissement de Joigny-Yonne), M. Georges Bizot.

Le Comité.

Donc, suivant le mot d'un spirituel académicien, on continue d'honorer, en France, le vertu au moins une fois l'an. La cérémonie avait lieu ces jours derniers et, sous la grave coupole de l'Institut, un public choisi s'était, comme à l'ordinaire, donné rendez-vous.
A l'heure dite, un monsieur en habit à broderies vertes est monté à la tribune et, devant cette assemblée composée de romanciers, d'auteurs dramatiques, d'historiens, d'orateurs et de poètes et aussi de femmes élégantes, mondaines et snobs, aimables recrues de la réaction, a lu son rapport sur les prix de vertu, mettant éloquentement en relief les mérites des élus et terminant par une réclame habile en faveur de la foi religieuse.
Le public s'est, paraît-il, montré satisfait, les petites mains gantées de blanc ont applaudi et chacun s'en est retourné à ses plaisirs ordinaires, heureux d'avoir été associé à une manifestation parfumée, où, sous le masque de la vertu, on avait pu médire du jacobinisme et de l'impétié du ministère.

PRIX DE VERTU

Dans ce qui s'est dit là, il y a des choses terribles, et je ne connais pas, pour ma part, de lectures plus pénibles que celle de ce palmarès, qui mette plus à nu les tares de notre organisation sociale, qui soit plus criante d'injustice et de misère.
Le me demande, chaque année, comment académiciens et public peuvent sortir de cette cérémonie sans avoir les larmes aux yeux et la révolte au cœur. Ecoutez plutôt:
« Ces vertus de famille ne fleurissent pas seulement en province. Adèle Choiseau est une Parisienne du Faubourg Saint-Antoine, petite ouvrière mécanicienne en chapellerie, corps chétif, mais grand cœur. Encore enfant, entre un père trop souvent oublieux de ses devoirs et une mère malade, elle aide et supplée au besoin cette dernière. En 1883, sa mère est retenue pendant trois mois à l'hôpital; Adèle, qui a 11 ans, tient le ménage et sert de mère à ses trois frères plus jeunes. Souvent le père ne rentrait qu'à 2 heures de la nuit. La pauvre enfant, rapporte sa mère, avait peut être toute seule, elle n'avait pas grand-chose à manger et pas de feu; en attendant son père, elle faisait ses devoirs de classe. » Entrée à 12 ans en apprentissage, elle se charge de travaux supplémentaires pour gagner quelques sous et amasse ainsi péniblement 20 francs à la Caisse d'épargne: son père tombe malade; elle sacrifie, pour le soigner, ses petites économies. En 1890, le père abandonne sa femme. Adèle, alors âgée de 18 ans, promet à sa mère de ne jamais la quitter et de la faire vivre, elle et ses jeunes frères, par son travail. La tâche est lourde. Mme Choiseau, de plus en plus malade, ne peut presque rien faire et finit même par tomber en paralysie. Deux frères survivent; l'un d'eux est atteint de tuberculose des os; sa sœur lui prodigue les soins les plus tendres, ne consent à le laisser aller à l'hôpital que quand il faut lui couper la jambe ou lui faire subir quelque autre opération, et alors elle s'ingénie, se prive de tout, pour lui porter quelque morceau de pain, pour lui porter quelque douceur; elle continue ainsi pendant dix longues années, jusqu'au jour où le malade meurt entre ses bras. L'autre frère, pour des raisons différentes, est aussi à sa charge pendant plusieurs années. Entre temps, en 1893, Adèle a été informée que son père était tombé gravement malade. Oublieuse des torts qu'il a eus, elle court auprès de lui, avec sa mère, mais arrive trop tard; il est déjà mort. Elle lui rend pieusement les derniers devoirs; apprenant qu'il laisse des dettes, elle ne veut pas que cette tache demeure sur sa mémoire, et elle emprunte pour désintéresser les créanciers.
Par quel miracle, avec son petit gain et son corps débile, la jeune ouvrière faisait-elle face à de telles dépenses et à de telles fatigues, c'est ce que ne peuvent s'expliquer ceux qui l'ont vue à l'œuvre. En rentrant de son atelier, après avoir donné ses soins à son frère et à sa mère, elle travaillait parfois jusqu'à minuit ou une heure du matin; le court sommeil qu'elle prenait ensuite était souvent interrompu par ses malades. A certains moments, elle semblait à bout de forces et sur le point de succomber, mais la vaillance de l'âme triomphait des défaillances du corps; du reste, toujours simple et douce, en même

temps que merveilleusement active et énergique.

L'Académie lui décerne un prix de 2.000 francs.

Ainsi, de telles horreurs sont possibles, un enfant de 12 ans peut se tuer à travailler jour et nuit pour un salaire de quelques sous, et cela dans une ville comme Paris, où le mouvement économique, le luxe et la débâche roulent des flots d'or.

Eh bien ! non, l'historien qui a narré ces douloureux détails, n'a pas eu de cri de révolte ou un mot d'indignation. Il s'est borné à signaler, par une proportion arithmétique, que tant pour cent de ces héros du dévouement avait la foi religieuse et, sous entendu, qu'ils espéraient le ciel !

Pauvres héros, il me semble que c'est vous diminuer singulièrement que de prêter un mobile égoïste à votre bonté naïve et simple.

En les regardant de près, on verrait, probablement, que leur psychologie n'est pas compliquée, qu'ils font le bien comme la fleur donne son parfum, naturellement et sans effort de pensée.

Oui, ils honorent la nature humaine, ils aident le penseur pour des espoirs futurs, et l'admiration et la prime tardive qu'on accorde à leur dévouement quasi-inconscient sont bien légitimes et bien dus.

Mais que penser de la société qui laisse de pareils faits se produire, qui les étale complaisamment depuis de longues années, qui n'y puise d'autres leçons que quelques regrets stériles pour les principes archaïques qui les ont fait naître et quelques traits d'ironie acérée pour ceux qui travaillent à en effacer les causes ? A. C.

Conseil Municipal

Séance du 20 Novembre 1903
Au début de la séance, le Conseil approuve les comptes de l'Administration municipale pour l'exercice 1902, et vote le budget supplémentaire de l'exercice 1903.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement aujourd'hui sur cesujet, ayant l'intention de nous livrer sous peu à une étude approfondie de cette question si importante des finances municipales.

Sont également approuvés les comptes :

1° Du Bureau de Bienfaisance :
Recettes... 25.406 fr. 88
Dépenses... 16.295 fr. 56
Reliquat... 9.111 fr. 42

2° De la Fabrique, qui se balancent par un excédent de... 14.803 fr. 29

Le Conseil reprend la discussion des alignements de la rue de l'Eglise. Ayant eu la maladresse, alors qu'il le pouvait facilement, de ne pas donner à celle-ci une largeur convenable à son entrée sur la rue du Chemin-de-Fer, notre Conseil essaie maintenant de se rattrapper en agrandissant un peu ce qui constitue un soubassement de place devant la façade de l'Eglise.

Le nouvel alignement en discussion est proposé dans ce but ; mais malheureusement ce qui est meilleur pour la circulation est plus mauvais pour les finances.

Il avait été décidé d'abord que les 171 mètres restant disponibles seraient mis en vente au prix de 40 francs le mètre. Or, avec le nouvel alignement, il reste 37 mètres de moins, soit seulement 134 mètres à vendre, ce qui fait un déficit, pour la caisse communale, de 1.480 francs sur l'évaluation primitive.

M. Doublet, que cette opération de voirie fait créancier de la commune pour une somme de 3.000 francs, représentant la portion de terrain qui lui a été prise, offre de racheter ces

134 mètres pour 4.000 francs, soit 30 francs le mètre. Il aurait donc à verser 1.000 francs au lieu de recevoir 3.000 francs.

M. Doublet s'étant retiré, le Conseil repousse cette offre et décide de mettre le terrain en adjudication avec une mise à prix de 30 francs le mètre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mutelet, notre inspecteur primaire, demandant la création d'un poste supplémentaire d'adjointe à l'école maternelle.

Après une discussion entre MM. Roy, opposé à cette création, Gautier et Légeron favorables, le Conseil décide de créer ce nouveau poste dont l'utilité ne peut être contestée. Au vote, M. Roy reste seul opposant.

Le Conseil accorde à M. Girault sur sa demande, la gratuité de l'électricité employée pour les conférences organisées par lui au préau des écoles.

Le Conseil renvoie à sa Commission de finances, un projet d'achat de 40 tables pour les écoles, et plusieurs demandes d'allocations ou indemnités émanant d'institutrices de la commune.

M. le Maire donne connaissance de deux lettres d'offres pour le renouvellement du marché concernant les fournitures scolaires.

M. Roy veut renvoyer la question à la Caisse des Ecoles, que cela regarde, dit-il, l'achat des livres et autres fournitures n'étant pas obligatoire pour la commune.

M. Gautier rappelle que la commune de Nanterre a toujours payé ces fournitures, la Caisse des Ecoles n'ayant eu qu'à fournir un appoint pour compléter la somme nécessaire.

M. Roy réplique que c'est à la Caisse des Ecoles, à qui le Conseil peut allouer une subvention, que revient le soin de voir quels sont les enfants qui ont droit aux fournitures scolaires. Elle devra entre autres décider si elle ne doit pas les faire payer aux parents non inscrits à la Caisse des Ecoles.

M. Légeron dit qu'il avait été parlé d'un budget allouant une somme fixe de tant par enfant pour l'achat de livres, cahiers, etc., etc.

Après nouvelle insistance de M. Roy, cette question est renvoyée, comme les autres, à l'étude de la Commission des finances.

M. Girault demandant le vote d'une somme de 320 francs pour les cours d'adultes qui réunissent environ 24 ou 25 élèves. M. Roy, qui ne veut décidément pas encourager l'instruction, proteste en demandant qu'on fasse payer ceux qui le peuvent.

M. le Maire répond que l'on prend ceux qui se présentent pour se faire inscrire, sans leur demander aucune justification à ce point de vue.

Le Conseil vote le crédit de 320 fr., et M. le Maire lève la séance.

VULGUM PECUS.

P. S. — Nous devons à l'un de nos conseillers de réparer une omission de notre dernier compte rendu.

Au début de la séance, M. Noël, absent le 7 Octobre, déclare que, partisan ardent et convaincu de l'enseignement, il aurait voté avec la majorité, s'il eût été présent, les dépenses réclamées par M. le Maire pour l'aménagement de nos écoles laïques.

Nous lui donnons acte, avec plaisir, de cette rectification, qui porte à 10 le nombre de nos conseillers amis de l'enseignement. V. P.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Société civile de Retraites
Fondée le 12 Décembre 1880 et régie par la loi du 3 Février 1902

« Tout par tous et pour tous. »

1393^e Section — NANTERRE

La 1393^e Section de la Société civile de retraites des Prévoyants de l'Avenir avait organisé, le mercredi 4 décembre, une grande conférence sur la ques-

tion, toujours si intéressante, de la Mutualité.

Le conférencier, M. Morpain, secrétaire général de la Société, a tenu l'auditoire pendant une heure sous le charme de sa parole chaude et vibrante.

Il a démontré, avec une clarté parfaite, les avantages de la prévoyance et a expliqué comment la Société, les Prévoyants de l'Avenir avait résolu ce difficile problème : Demander à ses sociétaires un sacrifice minime (1 fr. par mois) et leur assurer, pour leurs vieux jours, ce morceau de pain, qui souvent manque aux travailleurs à la fin de leur carrière.

La Fanfare municipale, sous la direction de son sympathique chef M. Walter, prêtait son concours à cette solennité. L'auditoire ne lui a pas ménagé des applaudissements aussi chaleureux que mérités.

A l'issue de la conférence, un certain nombre d'auditeurs ont donné leur adhésion à cette œuvre éminemment philanthropique.

Nous souhaitons que ces adhésions fassent la boucle de neige.

La recette a lieu à la mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin.

Union des Commerçants et Industriels

MM. les Membres de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre sont informés que le journal le Courrier de la Seine, organe appartenant exclusivement aux Unions fédérées de la Seine, cesse momentanément sa publication jusqu'à ce que toutes les Unions fédérées aient pris des décisions fermes pour l'abonnement collectif.

Enfin, des modifications introduites aux statuts ont assuré aux groupes de province la part prépondérante qu'ils doivent avoir au Comité de Direction. Les moyens indispensables à une action décisive ont été votés.

Le Président sortant, M. Gauss, ayant déclaré qu'il ne pouvait, comme par le passé, donner à la Fédération le temps nécessaire à assurer sa marche, le Comité de Direction a choisi pour le remplacer l'un des hommes les plus actifs, les plus compétents et les plus dévoués du mouvement syndical en province.

Président de l'Union des Commerçants du Havre, vice-président de l'Union des Syndicats de cette ville, groupes comprenant la presque totalité des patentés, M. A. Cottard, très connu du monde commercial et industriel dans lequel il a de nombreuses relations, était tout désigné pour remplacer à la Fédération, une action d'ensemble qu'elle ne peut vraiment posséder que par le concours général de toute la province.

Tous les groupes commerciaux et industriels — qu'ils aient ou non pris part au Congrès vont recevoir incessamment une circulaire leur faisant connaître les modifications aux statuts votées par le Congrès et les informant qu'il a également décidé, à la presque unanimité des groupes, de substituer au titre de Parti Commercial et Industriel Français, sous lequel on pouvait supposer une action politique, l'appellation de Fédération des Groupes Commerciaux et Industriels de France.

Sur la proposition de M. Gauss, le Comité décide de s'abonner au XX^e Siècle, journal quotidien devant bientôt paraître, qui doit prendre la défense des intérêts du petit commerce, si le Courrier de la Seine ne continue pas sa publication. Le XX^e Siècle publiera chaque semaine les communications de l'Union et c'est le numéro les contenant qui serait servi aux abonnés.

Le secrétaire donne lecture du compte rendu du Congrès du Parti Commercial et Industriel Français dont nous donnons plus loin un compte rendu succinct.

M. le Président annonce que, dans la dernière réunion de la Fédération de la Seine, l'Union de Saint-Denis a repris sa liberté d'action pour la formation d'une Union économique pour cette ville seule.

Dans ces conditions, toutes les Unions doivent rechercher le moyen de se grouper par affinité entre les plus rapprochées. Il déclare avoir pressenti M. Falot, président de l'Union de Rueil et du Canton de Marly, qui lui a semblé favorable à une entente entre les Unions des deux communes.

Une commission, composée de MM. Gauss, Huby et Jamais, est nommée avec mission de voir M. Falot et de s'entendre avec lui pour voir la suite à donner à cette idée.

M. Gauss propose d'organiser, si le besoin s'en fait sentir, une conférence publique sur l'Union économique. La date et le choix des ora-

teurs sont laissés à l'initiative du président.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h. 1/2.

CONGRÈS DES Groupes Commerciaux et Industriels DE FRANCE

Les 16 et 17 Novembre, s'est tenu au Siège Social de la Fédération des Groupes Commerciaux et Industriels, 10, rue Bachaumont, Paris, un Congrès très important auquel assistaient près de 150 délégués, venus de tous les points du territoire, représentant environ 400 organisations commerciales et ayant un effectif nombreux.

Partagé en trois Commissions ayant chacune à leur tête des hommes d'une compétence incontestable.

M. Lecoq, membre de la Chambre de Commerce de Rennes ;

M. Villard, membre de la Chambre de Commerce de Bourg (Ain) ;

M. Bouloumeix, membre de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin.

Le Congrès a d'abord entendu au sein de chacune d'elles des rapports sur les questions soulevées ; pris connaissance des documents préparés dans les dossiers de ces questions par les soins du secrétariat général.

Les rapporteurs de ces trois Commissions ont ensuite fait un rapport d'ensemble.

Puis, le Congrès, réuni en Assemblée générale, a statué sur chaque question et approuvé ou repoussé les vœux proposés.

Enfin, des modifications introduites aux statuts ont assuré aux groupes de province la part prépondérante qu'ils doivent avoir au Comité de Direction. Les moyens indispensables à une action décisive ont été votés.

Le Président sortant, M. Gauss, ayant déclaré qu'il ne pouvait, comme par le passé, donner à la Fédération le temps nécessaire à assurer sa marche, le Comité de Direction a choisi pour le remplacer l'un des hommes les plus actifs, les plus compétents et les plus dévoués du mouvement syndical en province.

Président de l'Union des Commerçants du Havre, vice-président de l'Union des Syndicats de cette ville, groupes comprenant la presque totalité des patentés, M. A. Cottard, très connu du monde commercial et industriel dans lequel il a de nombreuses relations, était tout désigné pour remplacer à la Fédération, une action d'ensemble qu'elle ne peut vraiment posséder que par le concours général de toute la province.

Tous les groupes commerciaux et industriels — qu'ils aient ou non pris part au Congrès vont recevoir incessamment une circulaire leur faisant connaître les modifications aux statuts votées par le Congrès et les informant qu'il a également décidé, à la presque unanimité des groupes, de substituer au titre de Parti Commercial et Industriel Français, sous lequel on pouvait supposer une action politique, l'appellation de Fédération des Groupes Commerciaux et Industriels de France.

Sur ce, nous primes congé de notre sympathique député.

Pour la Délégation, LACHANT.

La réunion de Dimanche à bien failli être compromise à cause de la pluie, d'abord l'équipe parisienne qui devait se rencontrer avec l'équipe du C. S. N., vu le temps peu rassurant a hésité à se déplacer, ce qui a fait qu'une faible partie de ses équipiers s'est trouvée au rendez-vous ; pour égaliser les chances, on a complété avec quelques joueurs du C. S. N., puis, le temps s'étant maintenu, on a joué tout de même. Mais le jeu s'en est ressenti, le jeu est devenu plus dur par suite de l'eau, le jeu a été plus lourd et les combinaisons ont bien des fois échouées. M.

COMTE RENDU

de la visite d'une délégation de l'Union des Commerçants de Nanterre à M. Féron, député, à propos de la pétition de M. Valdin, ayant pour cause le mauvais état de l'avenue de la République.

Le 20 novembre, une délégation composée de M. Gauss, président de l'Union des Commerçants de Nanterre, MM. Cayron, Valdin, Dupond, Richardière, Lachant, s'est rendue auprès de M. Féron, notre dé-

puté, pour lui soumettre une pétition couverte de plus de mille signatures, recueillies par nos dévoués membres MM. Valdin et Dupont. Tous nos collègues savent à quel point de mauvais état se trouve cette voie qui est en somme la plus fréquentée, car elle dessert directement les communes de Nanterre, Rueil et Chatou avec la Gare de la Petite Vitesse de la Gare-Bezons. Nous fûmes reçus très aimablement par M. Féron qui, avec sa grâce habituelle, nous entretient les quelques instants qui nous séparent de M. Féron, deux visiteurs nous ayant précédés.

Quelques minutes après, nous sommes introduits auprès de notre infatigable député qui, sans présentation, puisqu'il nous connaît tous, nous serre la main.

Après quelques paroles amicales, M. Gauss, explique à M. Féron, le but de notre visite, c'est-à-dire, la demande d'amélioration de l'avenue de la République, M. Féron répond que la chose va être faite, qu'il ne l'a jamais perdue de vue et que s'il n'a pas obtenu satisfaction plus tôt malgré tous ses efforts, c'est que les moyens financiers ne le permettaient pas.

La route sera faite depuis le pont de Rouen jusqu'à l'avenue Henri-Martin.

M. Gauss demande à quelle époque les travaux seront commencés et le colloque suivant s'engage.

M. Féron. — Les travaux commenceront au beau temps vers le mois d'avril.

M. Gauss. — Croyez-vous que d'ici là l'on ne pourrait pas mettre un peu de gravier pour boucher les endroits les plus mauvais.

M. Féron. — Je vais voir le Directeur des Ponts-et-Chaussées à ce sujet et il fera le nécessaire.

M. Lachant. — Permettez-moi, M. Féron de vous féliciter pour la part active que vous avez prise et la tenacité que vous avez déployée, tant à la Chambre qu'au Conseil général pour le rachat du pont d'Argenteuil et pour les résultats obtenus.

M. Féron. — En effet, la question commence à prendre tournure, nous avons obtenu de la commune d'Argenteuil 118.000 francs, du Département de Seine-et-Oise 100.000 francs., la Commission du Conseil général de la Seine est favorable au vote de 100.000 francs proposés ; il ne manquera donc plus que la part de l'Etat, et j'ai l'appui du Ministre. J'ai aussi mis à l'étude plusieurs projets notamment pour les égouts, etc., etc.

M. Gauss. — Il serait regrettable pour nos populations Monsieur Féron que vous quittiez le Conseil général.

M. Féron lui répond que le travail de la Chambre est très absorbant, et qu'il lui est impossible de cumuler les deux fonctions en même temps, il nous fait part de sa satisfaction au sujet de l'amélioration commerciale avec l'Angleterre, amélioration qu'il a aidée de son mieux ayant fait partie de la délégation qui fut rendre visite aux Députés de Londres nous confirmant ainsi ses sentiments au point de vue du libre échange.

Sur ce, nous primes congé de notre sympathique député.

Pour la Délégation, LACHANT.

La réunion de Dimanche à bien failli être compromise à cause de la pluie, d'abord l'équipe parisienne qui devait se rencontrer avec l'équipe du C. S. N., vu le temps peu rassurant a hésité à se déplacer, ce qui a fait qu'une faible partie de ses équipiers s'est trouvée au rendez-vous ; pour égaliser les chances, on a complété avec quelques joueurs du C. S. N., puis, le temps s'étant maintenu, on a joué tout de même. Mais le jeu s'en est ressenti, le jeu est devenu plus dur par suite de l'eau, le jeu a été plus lourd et les combinaisons ont bien des fois échouées. M.

La réunion d'entraînement de cross qui devait avoir lieu dimanche matin, a été remise, par suite du mauvais temps, à aujourd'hui, rendez-vous à la Gare, à 9 heures du matin, pour tous les coureurs.

Aujourd'hui, inauguration du terrain du C. S. N. ; à cette occasion l'équipe première du Club se rencontrera avec l'équipe première de l'Union Sportive de la Seine en un match de football.

Rendez-vous pour tous les équipiers sans exception sur le terrain à 2 heures précises. Un membre du C. S. N. attendra à la Gare l'équipe parisienne, de 1 h. 30 à 2 h. 1/4.

Les autres membres du Club, sont priés de bien vouloir honorer de leur présence cette petite fête de famille et d'en faire part aux personnes qu'ils croient susceptibles de s'intéresser aux Sports, autant pour encourager les membres du Club que pour montrer la solidarité de la Société.

La réunion mensuelle du C. S. N., a eu lieu mercredi dernier, au café Tragin, sous la présidence de M. Baillet.

Le secrétaire a donné lecture des procès-verbaux des réunions précédentes et a donné connaissance de ce qui a été décidé et fait pendant le mois écoulé.

M. Prédal, trésorier, a fait part de l'état financier de la Société, ensuite, le Président a appelé l'attention sur un cadastre souvenir que le Club offre au camarade Oriol, qui paie actuellement sa dette à la patrie. Des remerciements sont adressés à MM. Tisserand et Panel, pour la diligence et le dévouement qu'ils ont apportés dans la construction de l'abri sur le terrain.

H. MOLLET, 2 bis, boulevard de la Seine.

DOTATION de la JEUNESSE DE FRANCE

Patriotisme et Solidarité de l'Enfance

Société de Prévoyance Mutuelle Fondée le 1^{er} Avril 1895

AVANTAGES

Le père, la mère, le tuteur ou le donateur prévoyant peut placer pour l'enfant une somme égale aux cotisations à la Caisse d'Epargne : ce sera certainement un placement de tout repos ; sera-t-il productif ? L'abaissement successif du taux de l'intérêt ne permet pas de le supposer.

Le père, la mère, le tuteur ou le donateur prévoyant peut inscrire l'enfant sur les contrôles de la Société. Les cotisations qu'il versera constitueront également un placement certain, puisqu'aux termes du règlement d'ordre intérieur, elles ne peuvent être employées qu'en rentes françaises, obligations de la Ville de Paris ou du Crédit Foncier, obligations des Chemins de Fer Français garantis par l'Etat, et que ces titres sont, au fur et à mesure de leur acquisition, convertis en titres nominatifs au nom de la Société de la Dotation de la Jeunesse de France.

Comme en vertu de l'article 35, la dot se constitue avec le capital versé pour le compte de l'enfant, le sociétaire, comme à la Caisse d'Epargne, retrouvera son capital, mais augmenté, grâce à des éléments qu'il ne trouverait pas ailleurs que dans cette association par :

1° Les dons ou cotisations des Membres bienfaiteurs et honoraires ;

2° Une part des sommes versées par les Sociétaires qui, pour des motifs quelconques, ne continueront pas à verser ;

3° Les intérêts du capital au prorata des sommes versées ;

4° Les bénéfices des fêtes organisées au profit de l'œuvre ;

5° Les subventions des Conseils municipaux ou Conseils généraux ;

6° Les chances de tirages des valeurs à lot (Ville de Paris et Crédit

Foncier de France) constituant la Caisse sociale.

Enfin, en vertu de l'article 42, la Société viendra au secours de ses orphelins et remplacera leur père ou leur mère pour qu'ils jouissent des mêmes avantages que les enfants plus heureux qu'eux.

Cessions de Fonds de Commerce

— Par M. TUGAUT, charcuterie, place de la Boule, 5, à Nanterre, à M. SAUCIER.

Opp. chez M. Agnus, 27, rue Vauvilliers.

— Par M. ROUSSEAU, fruiterie, 1, rue de la Mairie, à Nanterre, à M. TAILLET.

BON FONDS DE MARCHAND DE VINS A VENDRE

S'adresser à M. SÉNÉCHAL, 2, rue Volant, à Nanterre.

Superbe Occasion

Bicyclette Gladiator, état de neuf, A VENDRE. — S'adresser, 31, rue de Saint-Germain, à Nanterre.

MAISON A LOUER

1, Rue des Gouvents, 1 A NANTERRE

EAU & GAZ — JARDIN OMBRAGÉ

Fin de Bail : Avril 1905

S'adresser à M. LYCETT, 5, boulevard de Nice (Pointe-Rouge), à Marseille.

Chronique Théâtrale

BOSTOCK A L'HIPPODROME
Certains directeurs de théâtres ou entrepreneurs de spectacles se plaignent d'une soi-disant crise théâtrale. Ils n'ont qu'à monter à l'Hippodrome du boulevard de Clichy et ils pourront se convaincre que si l'on faisait en France les choses aussi bien qu'en Amérique, il n'y aurait sans doute pas de crise théâtrale.

En effet, l'illustre Bostock vient de s'installer à l'ancien Hippodrome avec son volumineux matériel et, depuis l'ouverture, on refuse du monde tous les soirs. C'est un véritable succès.

Les décors seront signés : Jambon, Le meunier et Amable.

Les costumes, dessinés par Bianchini, ont été exécutés par Paquin, Millet et Muelle.

Les meubles (d'époque Louis XIV et Louis XVI), de la maison Tessenier.

L'orchestre sera dirigé par Mazellier, un brillant lauréat du Conservatoire. Cet orchestre exécutera les entr'actes et la musique de scène composés par M.

Récompenses aux Expositions Universelles

Ancienne Maison CHAILLOU, fondée en 1858 Breveté 2 fois S. G. D. C.

Récompenses aux Expositions Universelles

CARROSSERIE PAUL FALOT

35, Avenue de Paris, à RUEIL

Construction et Location de Voitures de Luxe et Demi-Luxe

Spécialité pour le Commerce & l'Industrie
Traité à forfait pour l'Entretien à l'Année

ROUES CAOUTCHOUTÉES RÉPARATION & PNEUMATIQUES 1^{re} MARQUES de Voitures Automobiles

PEINTURE - SELERIE

ENVOI DE DEVIS & PRIX SUR DEMANDE

VOITURES D'OCCASION A VENDRE ACTUELLEMENT

Fourgons à 4 roues pour 1, 2 et 3 chevaux.

Voitures à 4 roues pour Bacheliers, Bouchers, Boulangers, Epiciers, Nourrisseurs, etc.

Cabriolets, Tri-burys, Charrettes Anglaises, Ducs, Breaks-Wagonnettes, Phaétons-Wagonnettes, Vis-à-vis, Mylords, Victorias, Coupés.

TIRAGES LE 20 DÉCEMBRE

PANAMA A LOT 4 & CONGO

ON REÇOIT 30 NUMÉROS DE TITRES

du portefeuille de la Compagnie (Panama à l'Isle, Bon du Congo et Foncier). Le Bénéficiaire de chaque lot a obligation de recevoir un Capital de 500.000 francs. Une Valur à lots et un Bon remboursable par anticipation. L'obligation est assurée et le tirage est effectué par un Comité indépendant déterminé par les chances des tirages.

500.000

3 Gros Lots et 515 divers

21 lots au-dessus de 10.000 fr.

La Poste accepte les envois contre remboursement

Ecrire de suite à M. Deybar, Directeur de la Caisse syndicale, 58, Rue Maubeuge, PARIS (IX^e)

N'ACHETEZ PLUS DE BANDAGE

mais à connaître les INCOMPARABLES BREVETÉS de Retentour Graduable Electrogonique

le seul appareil qui assure la Contention parfaite des HERNIES

Demandez la brochure gratuite à M. l'Administrateur de l'ASSEMBLEE FRANÇAISE 49, Rue de la République, PARIS

La soirée est merveilleusement remplie. Pendant deux heures, les numéros défilent avec rapidité et nous voyons des lions, des tigres, des panthères, des jaguars, des hyènes, des ours, tout cela travaillant ensemble sous la conduite de dompteurs adroits.

Pendant les entr'actes, on n'a pas le temps de s'ennuyer, car le public peut se promener à dos d'éléphant ou de chameau, ou bien « toroboganer », si vous préférez ; vous laissez glisser en tournant d'une grande hauteur.

Puis on rentre dans l'arène, où, sur l'immense théâtre, un professeur de maintien fait manœuvrer un bataillon de lions et lionnes terribles.

L'on pourrait en dire beaucoup plus long sans arriver à tout raconter, il vaut mieux y aller pour s'en rendre compte.

THEATRE RABELAIS

Le programme déjà très bien compris de la bonbonnière du boulevard de Clichy vient de s'augmenter de trois nouveaux numéros.

La Reconnaissance, comédie bouffonne bien tournée ; puis La Triple Alliance, pièce de M. Léo Marcher, qui est un peu chef-d'œuvre du genre et dans laquelle Mme Carma a obtenu un gros succès personnel ; quant à M. Howey, son élève n'est plus à faire.

Un mot de Mme Gyrienne dans ses chansons réalistes, qui ont été bissées.

Tour.

</